

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 8 JANVIER 2025

Objet :

Don solidarité Mayotte

N° : D - 2025 - 01 - 08 - 02

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	22

Envoyé en préfecture le 13/01/2025
Reçu en préfecture le 13/01/2025
Publié le 15 JAN. 2025
ID : 034-213401359-20250113-D2025_01_08_02-DE

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES, Laurent FUSTER.

Procurations : Mme Marie CHOLLET à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Bernard GUERRERE, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, M. Olivier MONROS à Mme Laure GIMENO.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Agnès TOMASO

Début de séance : 18H30

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Lespignan tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 1 500 € à la Protection Civile Tour Essor, 14 Rue Scandicci 93500 PANTIN.

LE CONSEIL

Après avoir entendu ce rapport et à l'unanimité des présents + 5 procurations,

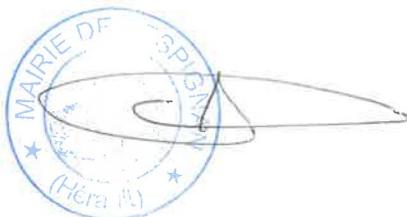
APPROUVE ce soutien à la population de Mayotte et,

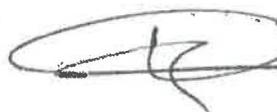
HABILITE Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,







Agnès TOMASO

Jean-François GUIBBERT

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 13 JAN. 2025
Et publication ou notification
Du 15 JAN. 2025
Le Maire :